

Faut-il porter un masque ?

Devant la prolifération et la contagiosité du coronavirus et en l'absence de vaccins adaptés, le gouvernement français a édicté, dans un premier temps, des mesures de distanciation et d'hygiène, puis de confinement pour l'ensemble de la population, excepté pour les personnes ayant une activité essentielle à la vie du pays. Pour le personnel soignant le port de masques chirurgicaux et FFP2 est indispensable.

Quant à la population, diverses interrogations se sont faites jour quant au port généralisé de masques. Depuis début avril, l'Académie Nationale de Médecine recommande la généralisation du port de masques non sanitaires et adaptés particulièrement en vue de la sortie de confinement.

Toutefois, cette recommandation génère une recrudescence de tutoriels montrant des manières simples de fabriquer un masque à partir de papier ordinaire du type serviette en papier. Il est dangereux de laisser perdurer cette illusion de protection qui ne garantit aucunement la protection de la population. Il est impératif de respecter les directives établies par la note interministérielle du 31 mars 2020 (DGS, DGA, DGE) et les spécifications AFNOR SPEC S76-001 afin d'apporter cette garantie.

Vous trouverez sur ce lien un article exposant très clairement l'intérêt du port du masque et les limites à connaître pour ce type de protection.

https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2020/04/06/les-masques-protigent-ils-du-coronavirus-le-debat-demele-en-huit-points_6035758_4355770.html

Guy Planchette

Président du Comité Maîtrise des Risques Opérationnels d'IESF